Monsieur l'IA-Dasen,

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,

Tout d'abord, cette CAPD est particulière puisque c'est certainement **la dernière du genre**, en raison de la confiscation de la quasi-totalité des prérogatives des CAP par la loi de transformation de la Fonction Publique. Notre employeur nous avait assuré que, loin de perdre des droits, les personnels seraient mieux accompagnés, collectivement et individuellement par ses services. Un an et demi plus tard, nous ne voyons pas grand-chose venir. Qu'est-ce qui, dans l'application parfois zélée de cette loi a apporté un plus dans le suivi des avancements ? Des promotions ? Des mutations ? Quelle avancée qualitative dans le dialogue social ? Quelle avancée peut-on d'ailleurs attendre quand l'intervention des représentants des personnels n'est envisagée que dans le cas de recours ? Il ne s'agit pas de remettre en cause la volonté, et encore moins la qualité du travail de nos collègues administratifs, mais, encore une fois, de dénoncer le cadre qui est imposé. La transparence est un des piliers de la démocratie, s'en priver pose question quant à la vision de la gestion des personnels par le Ministère de l'Education Nationale, et plus largement par l'Etat.

Nous avions déjà évoqué, à propos de la loi «pour une école de la confiance», notre souhait d'avoir surtout une **école du respect**. C'est ce respect qui fait aujourd'hui débat, tant on peine à l'apercevoir. Quelques exemples illustrent ce propos. La **direction d'école** tout d'abord, un sujet sur lequel le Ministère s'est pourtant engagé à avancer. Certes, la crise impacte tout le monde, et nul ne peut l'ignorer. Mais justement, les directeurs et directrices ont été mis à contribution sans retenue depuis le début de la crise: mise en place des protocoles sanitaires, gestion des cas positifs, des cas contacts, gestion des accueils, gestion des tests, gestion du non remplacement etc... Tout cela dans l'urgence et la précipitation. C'est pour cela que nous ne pouvons que regretter les très faibles avancées actuelles, résultant du comité de directeurs départemental mis en place depuis plusieurs mois. Les directeurs et directrices ne sont pas les seuls à regretter ce manque de considération... Les **personnels enseignants, PsyEN, AESH** et bien d'autres encore, voient se multiplier les situations dans lesquelles ils se sentent, au mieux, abandonnés par leur Ministère de tutelle; au pire méprisés par celui-ci. Après avoir entendu le Président annoncer, début avril, que la vaccination allait leur être ouverte prioritairement, dans les faits, aucune priorité ne leur a été

accordée durant de longues semaines (vaccination si plus de 55 ans ou personne à risque). Quel mépris et quelle incohérence encore une fois !

Pour en venir au sujet de cette CAPD qui traitera des **promotions et avancements**, le SE-Unsa exige que tout collègue soit informé de sa promouvabilité à un échelon ou un grade supérieur, de son résultat de promotion ou de non promotion accompagné des éléments suffisants pour comprendre ce résultat et enfin des voies et délais de recours contre toute décision. En effet, cette instance se réunit aujourd'hui pour pouvoir traiter des promotions suite aux rendez-vous de carrière qui ont eu lieu en … 2019-2020, en raison de la crise sanitaire. Nos collègues, qui ont parfois du mal à saisir les « rouages » des promotions sont, à l'heure actuelle, complétement perdus.

L'**avancement automatique** a également connu du retard en début d'année. Ce retard serait, selon de courts messages reçus sur I-Prof, lié à un problème informatique. Ces soucis informatiques du Ministère constituent depuis plusieurs années une histoire sans fin. Derrière ces bugs et ces retards, il y a des collègues qui travaillent dur et sans relâche, dans des conditions extrêmement complexes depuis plus d'un an et qui se sentent méprisés.

Les représentants du SE-Unsa 42 élus en CAPD

se-unsa.org